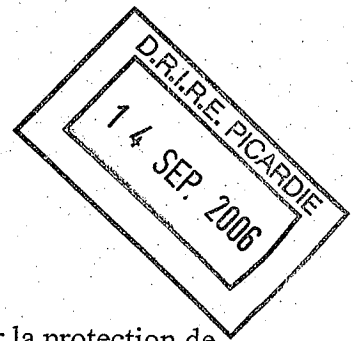




PREFECTURE DE L'OISE

Installations classées pour la protection de
l'environnement

Déclaration de changement d'exploitant

Récépissé du 8 septembre 2006

LE PREFET DE L'OISE
Officier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance 2000.914 du 18 septembre 2000 relative à la partie législative du code de l'environnement ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret 53.578 du 20 mai 1953 modifié et complété fixant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu le décret 77.1133 du 21 septembre 1977 modifié pris pour l'application des dispositions relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement, reprises au code de l'environnement, livre V, titre I^{er}, notamment son article 34 ;

Vu l'acte administratif du 26 juin 2003 réglementant le fonctionnement de l'établissement exploité à COMPIEGNE par la société AVENTIS PHARMA SPECIALITES ;

Vu la déclaration de changement d'exploitant souscrite le 31 août 2006 par la société AVENTIS INTERCONTINENTAL ;

DONNE RECEPISSE

à la société AVENTIS INTERCONTINENTAL de sa déclaration de changement d'exploitant susvisée.

Les conditions de fonctionnement de l'établissement, imposées au prédécesseur en nom, restent applicables.

Fait à Beauvais, le 08 SEP. 2006

pour le préfet
et par délégation,
le directeur

Jean-Pierre DELATTRE